



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gazole

Question écrite n° 108487

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur l'utilisation du gazole dit « classique » pour les utilisations hors traction dans les exploitations agricoles comme le séchage en grange, le chauffage de certains bâtiments d'élevage... Certaines craintes apparaissent de la part des professionnels quant à la possibilité de pouvoir continuer à bénéficier de la même fiscalité connue à ce jour comme la récupération de la TVA. Il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108487

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4924

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)